



TAXES SUR LES IMMEUBLES NON RESIDENTIELS - 2005

TAUX (SANS LES SERVICES): 2,82 \$ (0.00 \$/100 \$ d'évaluation)

CRÉDIT APPLICABLE SELON LE RÈGLEMENT VM-78 et 78-1 (5 ans)

*Voir l'exemple qui suit pour un terrain dont la valeur portée au rôle d'évaluation est de 100 000 \$ et un bâtiment dont la valeur portée au rôle est de 1 000 000 \$.

EXEMPLE

CRÉDIT EN VERTU DU RÈGLEMENT VM-78 et VM-78-1 PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD D'UN SECTEUR INDUSTRIEL

Estimation - évaluation et taux de taxes constants
SI L'ENSEMBLE DES CONDITIONS PRÉVUES AU RÈGLEMENT SONT RESPECTÉES

ÉVALUATION	TAUX TAXE 2005	TAXE (sans les services)	CRÉDITS	TAXE TOTALE (sans les services)
Terrain 100 000				
Bâtiment 1 000 000				
TOTAL <u>1 100 000</u>	2,82 / 100 \$ d'éval.			
	1er année	31 020 \$	100% 28 200 \$	2 820 \$
	2e année	31 020 \$	100% 28 200 \$	2 820 \$
	3e année	31 020 \$	100% 28 200 \$	2 820 \$
	4e année	31 020 \$	50% 14 100 \$	16 920 \$
	5e année	31 020 \$	50% 14 100 \$	16 920 \$
	6e année	31 020 \$	0% 0 \$	31 020 \$

TAXES DE SERVICES APPLICABLES

- AQUEDUC Selon le diamètre du compteur et la consommation annuelle
 - 665.00 \$ pour le 1^{er} million de gallons (voir règlement VM-7-1)
 - + 0.30 \$ / 1000 gallons supplémentaires
- ÉGOUT 75 \$ (fixe)
- VIDANGES 1.35 \$/m³ chargé selon la capacité potentielle annuelle en mètre cube du conteneur utilisé